

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées CNAM FG 15 \(21\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à monsieur Pearce, 6 juillet 1881](#)

Jean-Baptiste André Godin à monsieur Pearce, 6 juillet 1881

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (21)

Collation 1 p. (494r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur Pearce, 6 juillet 1881, Équipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 01/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/50521>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [6 juillet 1881](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Famillistère

Destinataire [Pearce](#)

Lieu de destination 13, Lamb's Conduit Street, Londres (Royaume-Uni)

Scripteur / Scriptorice [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

Résumé Godin répond à la lettre de Pearce du 30 juin 1881 : il ne peut tirer parti de l'offre qu'il lui fait car le journal *Le Devoir* n'est pas illustré.

Support La signature de la lettre n'est pas copiée.

Mots-clés

[Administration et édition du journal Le Devoir](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 21/11/2023 Dernière modification le 06/02/2024

Guise 6 juillet 88

Monsieur Pearce,

En réponse à votre lettre
du 30 juin, j'ai le honneur
de vous faire remarquer
que le devoir n'étant
pas un journal illustré,
je ne puis rien avoir
parti de l'offre obligeante
que vous avez bien voulu
me faire.

Reuilly en août 88, Monsieur,
mes sincères regrets en même
temps que l'assurance de
toute ma considération.